

Ordonnance du président de la première chambre de la Cour du 18 mai 2017 (demande de décision préjudicielle de la Commissione Tributaria Regionale di Milano - Italie) – Agenzia delle Entrate – Direzione Regionale Lombardia Ufficio Contenzioso / H3G SpA

(Affaire C-202/15)¹

Langue de procédure : l'italien

Le président de la première chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

¹ JO C 262 du 10.08.2015